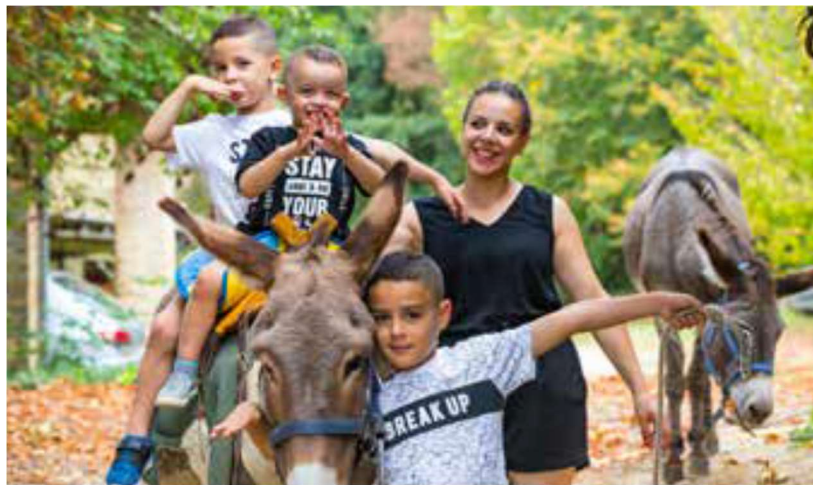




ANCV

Direction des politiques sociales / Service Développement Fond d'expérimentation Appel à projets Aide aux vacances des enfants protégés Bilan 2021



L'ANCV a lancé en 2021 un appel à projets à destination des enfants protégés et leurs proches, dans le double objectif de favoriser :

- des séjours familiaux (famille d'origine ou famille d'accueil) pour tous les enfants protégés ;
- toute forme de séjour pour les enfants confiés à des familles d'accueil et qui ne peuvent partir en vacances avec leurs familles d'origine ;
- toute forme de séjour, et notamment des départs en autonomie pour les jeunes protégés de 16 ans et plus.

Cette première édition, bien que déployée dans un contexte de persistance de la crise sanitaire, a permis de soutenir 74 projets.

SOMMAIRE

Les Chiffres-clés	Page 3
Synthèse des constats	Page 3
1- Bilan 2021	Page 4
1.1- Les porteurs de projets	Page 6
1.2- Les projets	Page 7
1.3- Des impacts nombreux et variés identifiés sur les parties prenantes	Page 10
2- Proposition 2022 : La DPS propose de poursuivre l'expérimentation	Page 14
2.1- Un dispositif plébiscité par les porteurs de projets, qui laisse toutefois entrevoir des axes d'amélioration	Page 14
2.2- Propositions d'ajustement 2022	Page 16
2.3- Axes de promotion et de diffusion accrues de l'appel à projets	Page 18
Annexe 1 : Appel à projets 2021	Page 20
Annexe 2 : tableau récapitulatif des projets soutenus en 2021	Page 22

Les Chiffres-clés :

	2021
Nb de projets reçus	74
Projets soutenus	74
- dont projets réalisés	68*
- dont projets reportés	2
- dont projets annulés	4
Nb de bilans reçus	70
Nb de bénéficiaires	665**
- dont enfants/jeunes	594
- dont proches	71
Accompagnateurs	156
Montant global octroyé	163 960 €
Montant moyen octroyé par personne	247 €
Montant global utilisé	143 243,25 €**
Montant moyen réel par personne	215 €**

*2021 : 2 demandes de report / 4 projets annulés

** sur la base des 70 bilans reçus

Synthèse des constats :

L'initiative a mobilisé en 2021 un spectre large de porteurs de projets impliqués sur le champ de la protection de l'enfance.

L'appel à projets a permis d'aider au départ en vacances d'enfants et de jeunes protégés rencontrant des situations diverses : mineurs résidant en établissement, en famille d'accueil ou en milieu ouvert et majeurs ASE. Les parents, proches et assistants familiaux ont également bénéficié de ce dispositif.

Trois types de séjours ont été soutenus en 2021 :

- les séjours d'enfants mineurs en accueil collectif ;
- les séjours en famille, d'origine ou d'accueil ;
- les séjours collectifs des majeurs ASE.

Ces projets sont caractérisés par un taux d'encadrement important.

Les séjours sont concentrés sur les périodes de vacances d'été, relativement lointains et répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les établissements et services bénéficiaires identifient un apport du projet vacances en termes d'enrichissement de leurs projets éducatifs. Le projet vacances constitue un support d'animation collectif au sein de la structure. Au-delà des séances de préparation en amont des séjours, les porteurs de projets organisent régulièrement des bilans post séjours qui associent les jeunes, mais également leurs familles tant que possible.

Le dispositif contribue alors à une amélioration des relations entre les référents éducatifs du jeune et sa famille d'origine.

A l'échelle des bénéficiaires, les impacts les plus fréquemment observés (équilibre, bien-être et découverte) s'inscrivent dans la continuité de l'intégration du séjour dans le projet éducatif des établissements par les porteurs de projets.

L'accès aux vacances en tant que tel apparaît un impact d'autant plus crucial que le séjour constitue parfois l'une des rares opportunités données aux enfants placés, de quitter leur établissement.

Enfin, le resserrement des liens familiaux est systématiquement observé lors des séjours en famille d'accueil ou d'origine, mais aussi parfois, lors des séjours sans les parents.

1- Bilan 2021

Préambule

Le présent bilan porte sur 70 projets dont les bilans sont reçus à date soit près de 95 % des projets soutenus en 2021.

Il concerne 665 bénéficiaires aidés et 156 accompagnateurs.

Rappel des modalités 2021 (Cf annexe 1)

L'appel à projets s'adresse à toute structure à but non lucratif intervenant dans la dynamique éducative des enfants protégés :

- Etablissements et services :

- Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance : Etablissements d'accueil mère-enfant, Foyers de l'enfance, Villages d'enfants, Maisons d'enfants à caractère social, Centres de placement familial socio-éducatif ;

- Dans le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse : Foyers d'action éducative, Centres éducatifs renforcés, Centres éducatifs fermés, les Services éducatifs auprès des tribunaux, les Centres d'action éducative ;

- Autres établissements et services concourant à la protection de l'enfance : Services d'action éducative en milieu ouvert, Services de réparation pénale, Services Judiciaires d'Investigation Educative (SJIE) ;

- Services de l'Etat, Collectivités territoriales et locales, Caf, organismes de protection sociale ;

- Organismes représentant ou en lien avec des familles d'accueil ;

- Organismes du secteur de l'économie sociale, de l'économie populaire, du secteur social ou médico-social ou du secteur humanitaire ;

- Fondations

. Les projets éligibles portent sur :

- des séjours familiaux (famille d'origine ou famille d'accueil) pour tous les enfants protégés ;

- toute forme de séjour pour les enfants confiés à des familles d'accueil et qui ne peuvent partir en vacances avec leurs familles d'origine ;

- toute forme de séjour, et notamment des départs en autonomie pour les jeunes protégés de 16 ans et plus.

Dans tous les cas, les projets doivent présenter les caractéristiques suivantes:

- Projets de vacances d'une durée d'au moins deux jours hors du domicile principal pour des raisons d'agrément (au moins une nuitée), et d'une durée maximale de quatorze nuitées ;

- Projets dont les coûts logistiques sont plafonnés à 150 €/jour/personne, montant déplafonné si le demandeur justifie d'une situation de handicap ;

- Projets qui intègrent un autofinancement de l'organisme demandeur, notamment sous forme de valorisation du coût à la journée perçu par les établissements et services impliqués ;

- Projets pour lesquels au moins un autre cofinanceur (en plus de l'autofinancement du demandeur et de l'aide de l'ANCV) a été sollicité: Caf, collectivités, services de l'Etat, ...

- Projets dont la part sollicitée auprès de l'ANCV n'excède pas 60 % des coûts logistiques du projet ;
- Projet s'inscrivant dans le projet éducatif des établissements et services concernés / dans le projet de vie des enfants et jeunes, voire de leurs familles et / ou proches participants ;
- Projets faisant tant que possible l'objet d'une implication des participants dans son élaboration ;
- Projet transmis à l'ANCV au moins 30 jours avant leur début ;
- Projets ne cumulant pas le bénéfice de plusieurs aides émanant directement ou indirectement des programmes d'action sociale de l'ANCV.

L'ANCV, après instruction des projets, peut attribuer une aide financière, au titre de la solvabilisation des bénéficiaires et accompagnateurs :

- aide maximum de 200 € / enfant ou jeune protégé ;
- 150 € / adulte ou enfant proche (membre de la famille ou de la famille d'accueil, ami, proche, ...) ;
- aide maximum plafonnée à 100 € par accompagnateur / encadrant.

Ces montants pourront être revus à la hausse lorsqu'ils concernent des bénéficiaires en situation de handicap. L'aide octroyée ne peut dépasser 60 % du coût total des coûts logistiques du séjour. L'aide de l'ANCV est destinée à compléter le budget préalablement constitué par l'autofinancement des porteurs de projets et les co-financements pour permettre la concrétisation des projets de vacances.

L'aide est versée sous forme de virement bancaire après notification par l'ANCV et transmission par l'organisme porteur de projets de la liste nominative des bénéficiaires.

Chaque bénéficiaire ne peut prétendre à plus d'une aide par an de la part de l'ANCV, quel que soit le programme d'action sociale sollicité.

1.1- Les porteurs de projets

1.1.1- Un nombre de porteurs de projets important en cette année de lancement ...

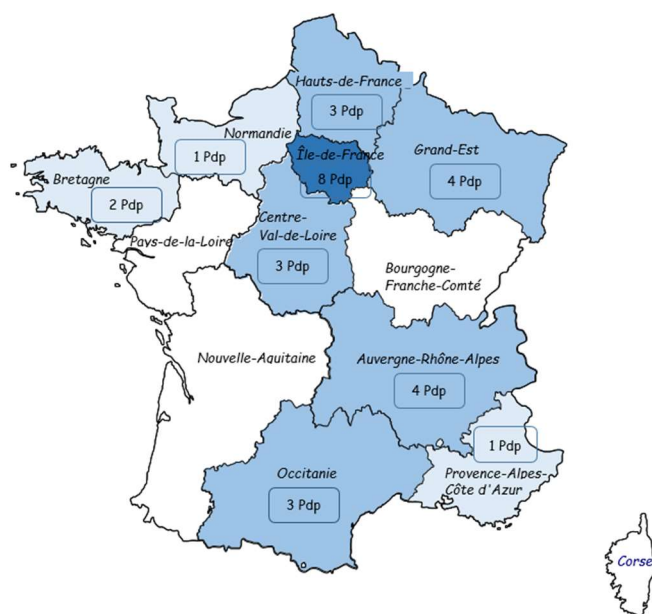
Malgré un contexte incertain marqué par la persistance de la crise sanitaire et de ses conséquences, **34 porteurs de projets** ont soumis des projets dans le cadre de cette initiative.

En moyenne chaque porteur de projets a soumis 2,2 projets à l'ANCV.

1.1.2- ... quasi unanimement constitué d'associations conventionnées

Une demande émanant d'un Conseil départemental est parvenue à l'ANCV. **Toutes les autres ont été initiées par des associations conventionnées.**

1.1.3- ... inégalement implantés sur le territoire



Les trois régions Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est concentrent plus de 55 % des porteurs de projets impliqués.

3 régions n'ont déposé aucun projet.

Répartition des porteurs de projets

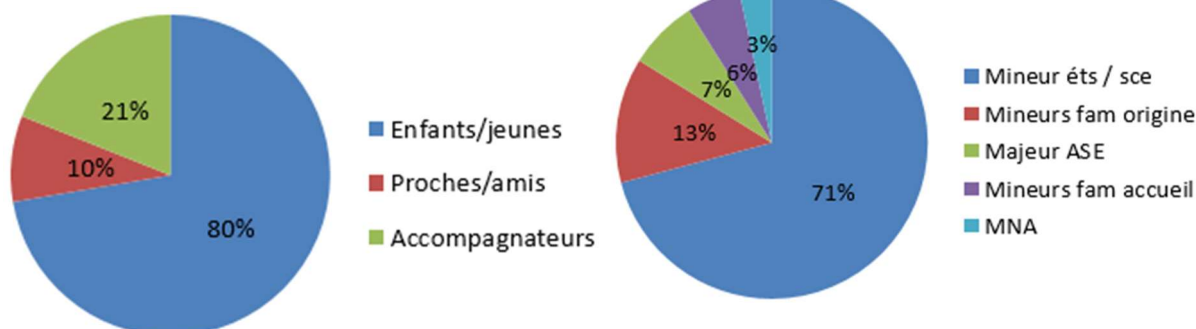
**base : 29 porteurs de projets / 64 bilans reçus (séjours réalisés)*

1.2- Les projets

1.2.1- Des séjours pour les enfants et jeunes protégés mais aussi pour leurs proches

Des projets majoritairement dédiés aux enfants mineurs ...

Les participants



Typologie des bénéficiaires

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

Détail des enfants bénéficiaires

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

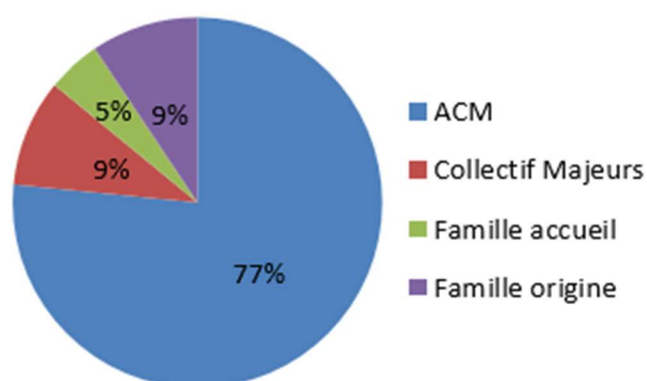
Le dispositif a bénéficié en 2021 à 821 personnes, dont :

- 594 jeunes et enfants protégés ;
- 71 proches, parents, amis et assistants familiaux ... ;
- 156 accompagnateurs.

Parmi les **594 jeunes et enfants protégés aidés** :

- 93 % des enfants bénéficiaires sont des mineurs. Parmi eux :
 - la grande majorité fait l'objet d'un accompagnement éducatif en établissement ;
 - un tiers réside habituellement en famille, d'accueil ou d'origine ;
 - une part limitée de mineurs non accompagnés.
- 7 % sont des majeurs ASE.

... qui se déclinent en quatre types de séjour ...



Types de séjours

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

Plus de 3/4 des projets concernent des **séjours d'accueil collectif de mineurs gérés par la structure ou délégués à des organisateurs de séjours.**

14 % des projets concernent des séjours familiaux dont 9 % en famille d'origine et 5 % en famille d'accueil.

9 % sont des séjours collectifs de jeunes majeurs ASE.

... assez fortement encadrés

Les groupes sont en moyenne constitués de 10,4 participants et de 2,4 accompagnateurs.

Cette moyenne montre un taux d'encadrement important des séjours (1 accompagnateur pour 4,3 participants).

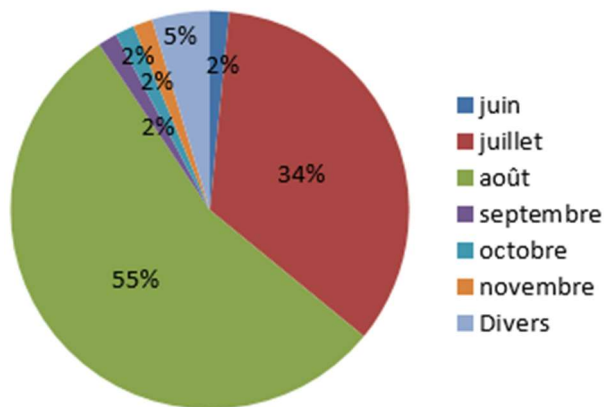
Les taux d'encadrement sont d'autant plus forts pour les séjours concernant les majeurs ASE (1 pour 2,7) et ceux concernant les mineurs en établissement et service (1 pour 3,3).

A l'inverse, les séjours en famille d'origine font l'objet d'un taux d'encadrement moindre (1 pour 18).

Ces taux importants reposent sur le respect de la réglementation Jeunesse et Sports pour les séjours de mineurs, d'une part ; de la situation de fragilité globale rencontrée par l'ensemble des bénéficiaires d'autre part.

1.2.2- Des séjours d'été, majoritairement à la campagne, relativement longs et lointains

Des séjours concentrés sur les vacances d'été



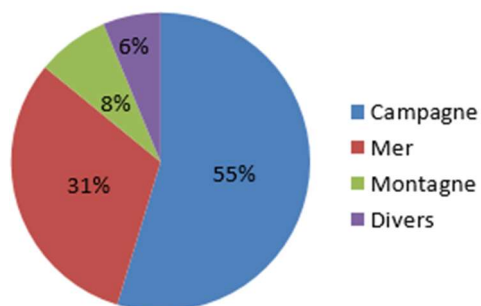
Près de 90 % des projets se sont tenus durant les mois de juillet et août.

Cette période coïncide à la fois aux périodes de grandes vacances mais aussi de fermeture de plusieurs établissements accueillant les enfants.

Périodes des séjours

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

Un attrait fort pour les séjours à la campagne



La campagne (55 %) et la mer (31 %) représentent plus de 85 % des départs soutenus en 2021.

La campagne est la destination majoritaire pour tous les types de projets.

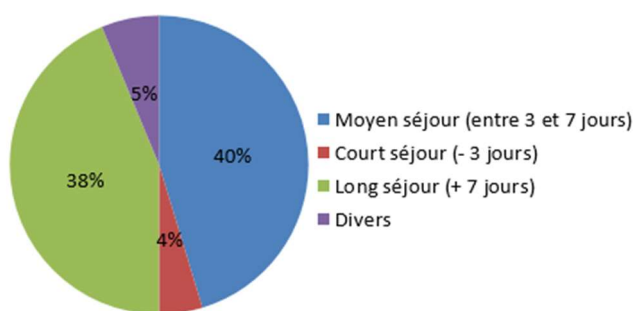
La mer est la destination pour 40 % des séjours collectifs pour mineurs et 1/3 des projets concernant les majeurs ASE et les séjours familiaux.

Destination des séjours

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

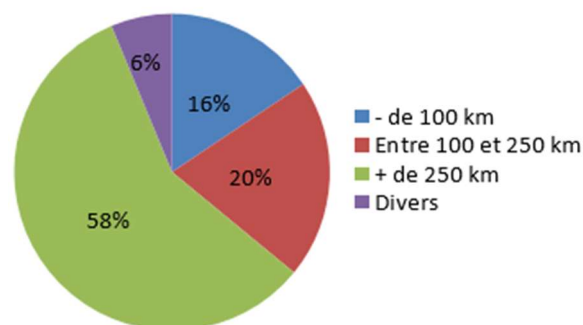
La montagne fait l'objet d'une moindre fréquentation (8 %).

Les porteurs de projets privilégient des séjours plutôt longs et lointains



Répartition des séjours selon leurs durées

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)



Répartition des séjours selon leurs distances

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

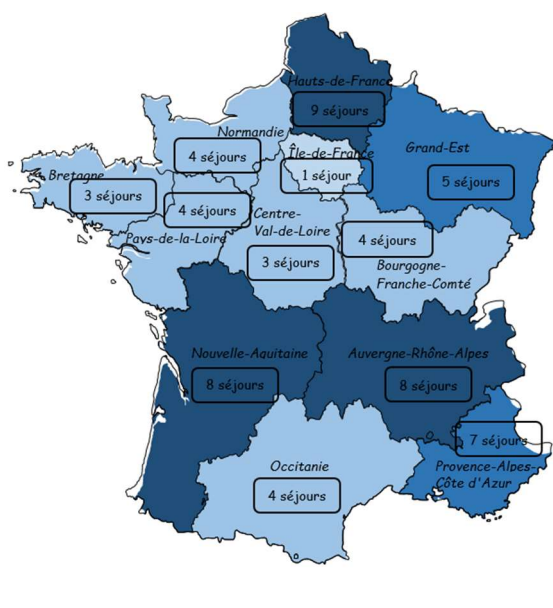
Les séjours soutenus durent en moyenne 8,1 jours et la plupart d'entre eux une semaine et plus, ce qui correspond aux périodes de fermeture de certains établissements (MECS notamment) et à la volonté d'offrir aux enfants une période de rupture significative, d'autant plus que plusieurs porteurs de projets ont précisé que le séjour constituait la seule occasion de sortir de l'établissement pour plusieurs enfants placés.

Près de 80 % des projets se déroulent à plus de 100 Km de la résidence habituelle des enfants. Et près de 60 % à plus de 250 Km.

La distance moyenne des séjours est de 404 Km, ce qui apparaît cohérent avec la volonté sous-jacente de rupture caractérisant les projets soutenus.

On ne note pas de corrélation entre la distance et la durée des séjours.

1.2.3- Des séjours harmonieusement répartis sur le territoire métropolitain et des types d'hébergement variés



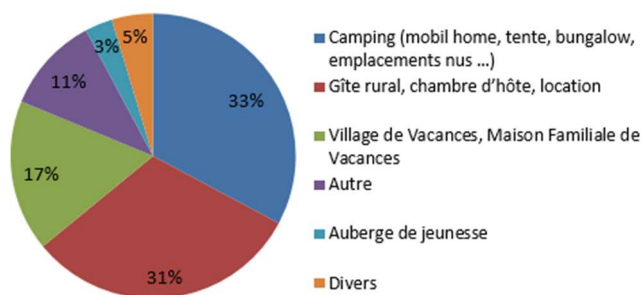
On observe une grande diversité dans les régions de destination.

Les Régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine concentrent plus de 40 % des séjours.

Ces régions comportent en leur sein plusieurs territoires « campagne », qui correspondent au type d'espace plebiscité par les porteurs de projets.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes porte une offre importante en termes de centres de vacances collectifs pour mineurs, forme de vacances privilégiées dans le cadre de cet appel à projets.

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés) dont :
 - 2 à l'étranger (Espagne et Irlande)
 - 2 Divers



Répartition des séjours selon les types d'hébergement

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

Les campings et gîtes sont les formes d'hébergement privilégiées dans le cadre des séjours soutenus.

Ces modalités :

- constituent des lieux privilégiés d'organisation d'ACM ;
- permettent la location longue durée par les porteurs de projets qui proposent aux vacanciers de se succéder sur ces sites durant les périodes de vacances.

Les campings sont privilégiés lorsque les porteurs souhaitent favoriser les séjours en milieu ordinaire, favorisant la mixité et la rencontre avec d'autres vacanciers.

1.2.4- Des séjours dont le coût est variable, et pour lesquels l'aide de l'ANCV est la principale source de financement

Des coûts de séjour hétérogènes d'un projet à l'autre

En 2021, le **coût total des 64 projets** soutenus et pour lequel le bilan a été transmis est de **300 122,35€** pour **665 bénéficiaires** (et 156 accompagnateurs).

Le coût moyen d'un projet par bénéficiaire est de 451 €. Ce coût ramené à la journée porte de forts écarts-types : de 15 €/jour/pers à 262 €/jour/pers.

90 % des projets ont un coût par jour et par personne réalisé inférieur ou égal à 150 €.

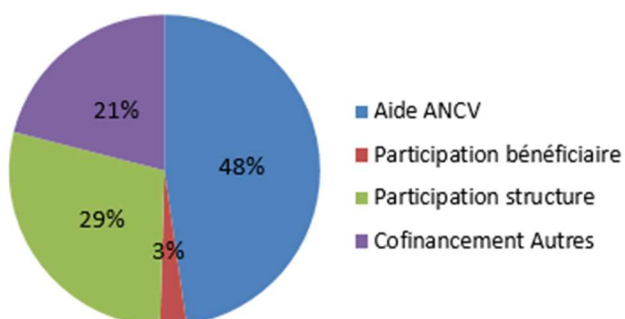
Les projets les plus onéreux sont :

- les plus lointains ;
- ceux faisant l'objet d'un taux d'encadrement les plus importants ;
- ceux de courtes durées.

Sur la base des 64 projets réalisés, **143 243,25 € ont été utilisés.**

Le montant moyen attribué par l'ANCV est de 215 € par personne.

Un nombre et un volume limités de co-financiers



Répartition du financement des séjours

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

CD/MAIRIE	36%
CAF/MSA	30%
Ministère de la Jeunesse et des Sports	14%
ASE	9%
Actions d'autofinancement	8%
CCAS	1%
	100%

Répartition du « Cofinancement Autres »

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

L'aide de l'Agence apparaît comme **la source de financement principale des séjours**. Elle représente près de la moitié de leurs coûts.

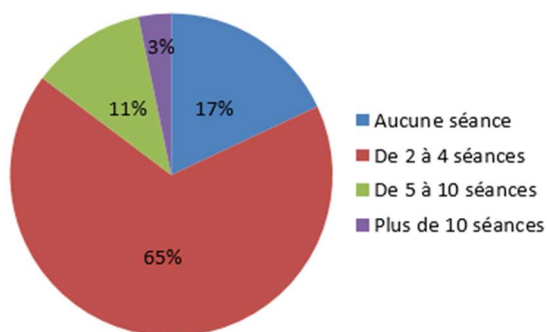
La part de financement émanant de **la structure porteuse de projets** est la deuxième source de recettes afférentes aux projets et représente en moyenne près de **30 % des recettes du séjour**. Une partie de ces produits correspond à l'affectation des aides versées par les Conseils départementaux aux établissements et services organisateurs.

La participation des bénéficiaires apparaît structurellement limitée du fait de leurs statuts et situations. Les cofinancements observés représentent 20 % du coût des projets et émanent des collectivités, des CAF de la DGCS.

1.3- Des impacts nombreux et variés identifiés sur les parties prenantes

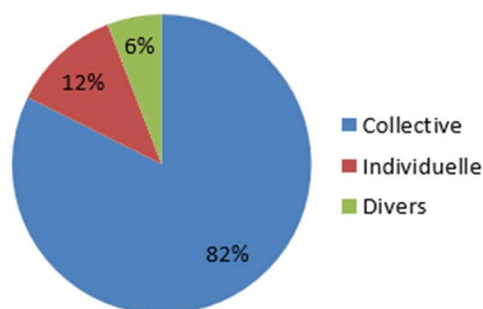
1.3.1- Le projet de vacances s'impose comme un support d'animation collective au sein des établissements porteurs, malgré un nombre de séances de préparation limité

En amont du projet, un nombre limité de séances de préparation durant lesquelles, la dimension collective est privilégiée



Nombre séance de préparation du séjour

*base : 63 précisés



Modalité de préparation du séjour

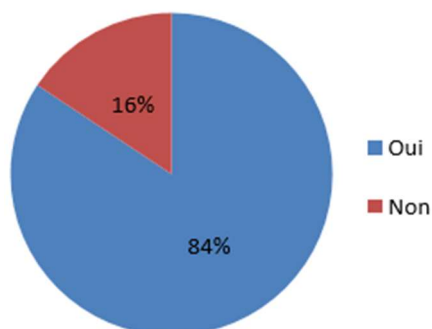
*base : 34 précisés

Près de 2/3 des séjours, ont fait l'objet de 2 à 4 séances de préparation et 17 % n'ont fait l'objet d'aucune préparation.

Ce constat semble traduire la difficulté observée pour les référents éducatifs au contact des enfants de conjuguer l'accompagnement au quotidien et la mobilisation sur un projet « hors les murs ».

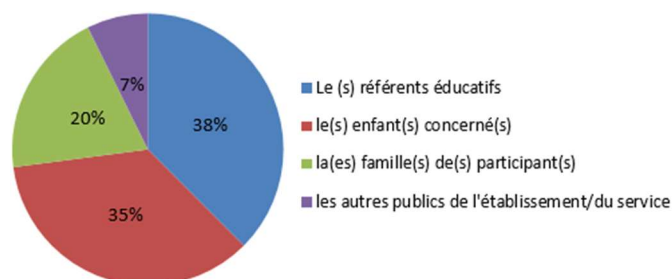
82 % des projets ont privilégié des modalités collectives de préparation dans un double souci de rationalisation du temps consacré et de pré-cohésion des groupes de partants.

Des bilans du séjour fréquemment réalisés au sein des structures porteuses de projets au retour des vacances



Réalisation de réunions de bilan des séjours

*base : 51 précisés



Personnes impliquées dans les réunions de bilan

*base : 51 précisés

Des réunions de bilan des séjours de vacances ont été réalisées dans 84 % des cas.

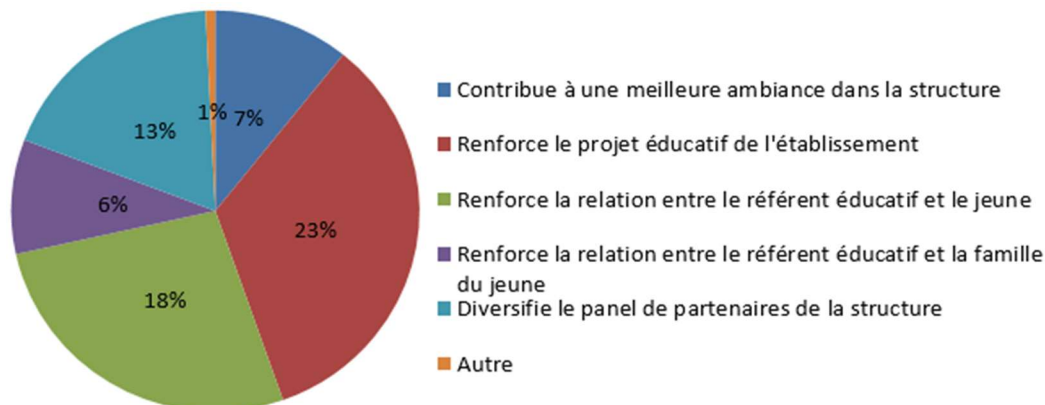
Les acteurs les plus fréquemment impliqués dans les bilans sont les référents éducatifs et les enfants concernés eux-mêmes.

Les familles participent dans 20 % des cas (et 75 % des séjours familiaux).

A noter dans 7 % des cas, les autres publics de l'établissement, sont intégrés à ces temps de bilan.

1.3.2- Un dispositif qui contribue à renforcer l'accompagnement éducatif des établissements et services

Impacts sur les structures



*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

L'impact le plus souvent observé concerne le renforcement du projet éducatif de l'établissement. Ce constat apparaît cohérent avec la contribution du dispositif au resserrement de la relation entre le référent éducatif et le jeune.

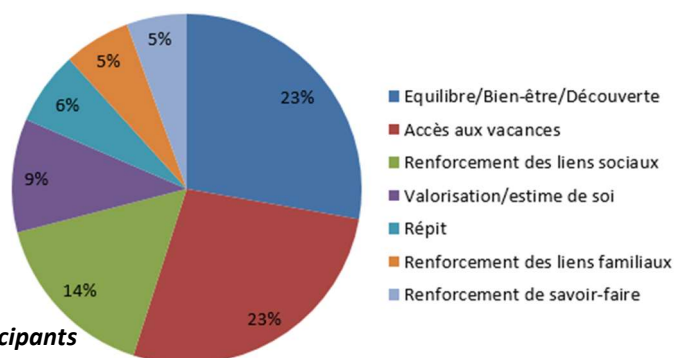
La contribution du dispositif à une **meilleure ambiance dans la structure** et surtout au **renforcement de la relation entre le référent éducatif et la famille du jeune** concernent au total **13% des impacts** identifiés.

Les structures en situation de proposer l'accès aux vacances aux enfants et jeunes, voire à leurs familles, disposent d'un outil transactionnel permettant d'adoucir et d'approfondir les échanges au profit du suivi éducatif de l'enfant.

Les impacts observés en termes d'**amélioration de relation entre le référent éducatif et la famille**, concernent majoritairement les jeunes partis en famille d'accueil ou d'origine mais aussi, des mineurs en établissement et des majeurs ASE, dans une optique de maintien et/ou renforcement du lien parental.

Enfin, **6 %** des porteurs de projets estiment que le projet a permis d'**étendre leur réseau partenarial**, notamment dans le cadre de la recherche de subvention attenante aux projets.

1.3.3- Un dispositif qui contribue à renforcer l'accompagnement éducatif des établissements et services



Impacts sur les participants

*base : 64 bilans reçus (séjours réalisés)

L'accès aux vacances apparaît logiquement comme l'impact **le plus fréquemment observé**, le dispositif concernant une majorité d'enfants placés pour lesquels, le séjour de vacances constitue l'une des rares occasions de sortie.

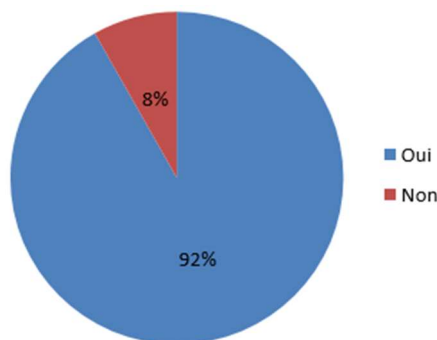
Le gain en **équilibre, bien-être et découverte** est observé à un niveau équivalent et est à rapprocher de la volonté éducative sous-jacente aux séjours (cf. impacts sur le projet éducatif des établissements, d'une part, et la prédominance des séjours en ACM, d'autre part).

Le renforcement et la diversification des liens sociaux sont cités pour **14 %** des enfants et jeunes (et 50 % des majeurs ASE).

Tous les séjours en famille d'accueil ou d'origine, constatent un resserrement des liens familiaux, voire même affectifs dans le cas des familles d'accueil.

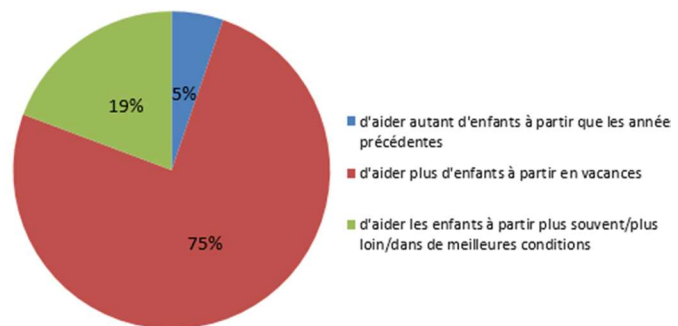
1.3.4- Un dispositif qui permet d'aider davantage d'enfants à partir dans de meilleures conditions

Organisait déjà des vacances



*base : 61 précisés

L'appel à projets a permis



*base : 57 précisés

La plupart (92 %) des porteurs de projets organisaient déjà des séjours de vacances à l'attention des enfants et jeunes.

94 % des porteurs considèrent que l'appel à projets a permis **d'aider davantage d'enfants ou d'améliorer la fréquence ou les modalités de départ** :

- Pour $\frac{3}{4}$ des répondants, l'appel à projets a permis d'aider davantage d'enfants à partir en vacances.
- Pour près de 20 %, l'appel à projets a permis d'aider les enfants à partir plus souvent, plus loin, dans de meilleurs conditions.

Tous envisagent d'organiser de nouveaux projets de vacances en 2022.